

Plumes de canard

Date de l'article

26/09/2019

Temps de lecture

5 min de lecture

■ PLUMES DE CANARD

Les laines d'origine animale comme la laine de mouton ou la laine de plumes de canard peuvent être des produits isolants. Pour autant, ils doivent impérativement justifier de leurs caractéristiques techniques et de leurs performances. Sachez également que pour fabriquer ces isolants, il faut ajouter des additifs et traitements complémentaires.

Plume de canard : caractéristiques



La laine à base de plumes de canard est fabriquée en rouleaux, en panneaux ou en vrac, elle peut être utilisée en isolation thermique des bâtiments : combles perdus, rampants, sous plancher, plafond et murs.

Composée d'environ 70% de plumes (canard), lors de la fabrication on ajoute d'autres matières premières (laine de mouton, fibres de polyester). Ces liants sont présents à hauteur de 20% minimum. Ces isolants d'origine animale reçoivent des traitements complémentaires antifongique, insecticide, ignifugeant, ...il convient donc de **vérifier la composition exacte des produits isolants proposés**. Lorsque ces produits isolants ne reçoivent pas de traitement, les risques de croissance fongique, de développement d'insectes peuvent entraîner des pathologies du bâtiment.

La conductivité thermique varie de 0.035 W/mK à 0.042 W/mK et varie en fonction de l'humidité ; dans ce cas, le lambda utile est majoré de 0,005 W/mK. Ce produit isolant étant issu de matières premières de qualité et de nature variables, **la conductivité thermique ne peut pas être garantie** (variation de plus à moins 10%) sauf dans le cas de produits certifiés (Acermi) ou sous Avis Technique, conformément au référentiel européen qui reprend pour ces produits les caractéristiques, unités, méthodes d'essais, etc. ...des normes européennes des autres familles de produits isolants.

Plume de canard : à savoir

Les produits isolants d'origine animale ont, selon la nature, plus ou moins tendance à absorber l'humidité de l'air. Les produits sont hydrophiles et doivent généralement recevoir des traitements concernant l'absorption d'eau. Compte tenu de leur nature, ils ne sont pas utilisables dans les locaux à forte hygrométrie, les murs et parois humides, les planchers en contact avec le sol. La mise en œuvre doit respecter les prescriptions vis-à-vis de la migration de la vapeur d'eau afin de ne pas entraîner de pathologies du bâtiment ou des charpentes. Les Avis Techniques de ces produits comportent les dispositions relatives à ces points.

Comme tous les produits de la construction, les isolants, quelque soit leur famille et leur nature, doivent faire l'objet de Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDE&S) conformes à la norme NF P 01-010. Ces fiches sont consultables sur la base de données publique ainsi que sur les sites Internet des industriels. Elles s'appuient sur des analyses de cycle de vie des produits. www.inies.fr.

Voir sur ce sujet l' **impact environnemental**

Isolants en laine animale

- **Laine de mouton**